



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*



**CARIBBEAN
FOOD
CROPS SOCIETY**

41

**Forty First
Annual Meeting 2005**

GUADELOUPE

Vol. XXXXI - Number 2

REALISATION DE PRE-ETUDES COMMUNALES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE EN VUE DE PROTEGER LES TERRES AGRICOLES : L'EXEMPLE DE LA COMMUNE DE RIVIERE SALEE

INSTALLATION OF A DEVICE FOR THE REALIZATION OF COMMUNAL PILOT STUDIES OF SUSTAINABLE AGRICULTURE.

Joëlle MARIAN, Gilles MOUTOUSSAMY, Chambre d'Agriculture de la Martinique suad2.chambagri.martinique@wanadoo.fr, SAFER, Délégation Régionale du CNASEA, Direction de l'Agriculture et de la Forêt

ABSTRACT: In about thirty years Martinique saw its agricultural surface decreasing. A great part of these surfaces have been absorbed by urbanization.

However to safeguard the arable lands and the environment, while holding account of requirements in urbanization, a broad dialogue was started with all the actors of the regional planning

To meet this need, it was agreed to make communal studies of sustainable agriculture in partnership with the local actors.

A engineering and design department made up of Agriculture Chamber, CNASEA and SAFER was set up so:

- to identify the parts of the territory having an important potential for agriculture
- to propose rules of management adapted to each one these zones to ensure in a durable way the conservation of their agricultural destination

In the second time a specific device of accompaniment of the farmers will be set up.

RESUME : En une trentaine d'années la Martinique a vu sa surface agricole diminuer de près de moitié, une grande partie des surfaces ainsi libérées ayant été absorbées par l'urbanisation. Afin d'appréhender cette problématique de manière globale pour envisager la préservation des terres agricoles et de l'environnement, tout en tenant compte de besoins en urbanisation, une large concertation a été entamée avec tous les acteurs de l'aménagement du territoire.

Dans ce cadre, un axe de travail a été identifié comme pouvant permettre de répondre à ces préoccupations :

- l'élaboration de plans communaux de développement agricoles durables, réalisés à l'échelle d'un territoire communal ou intercommunal pertinent et conduits par les élus locaux en concertation avec toutes les parties prenantes.

Au sein de ce vaste chantier, un bureau d'étude constitué pour l'occasion composé de la Chambre d'Agriculture de la Martinique, de la Délégation Régionale du CNASEA et de la SAFER, a pris en charge, dans un premier temps, une pré étude ayant pour objet :

- d'identifier les parties du territoire présentant un intérêt actuel ou potentiel important pour l'agriculture,
- de proposer des règles de gestion adaptées à chacune ces zones pour assurer de manière durable la conservation de leur destination agricole.

Dans un second temps un dispositif spécifique d'accompagnement des agriculteurs sera mis en place.

PREAMBULE

En 2000, un rapport concluait à la disparition complète du foncier agricole d'ici à 30 ans : la tendance de ces dernières années étant une perte de 1000 ha de SAU par an soit la disparition de 2 exploitations par jour.

Le Préfet a alors préconisé à toutes les communes de réaliser une étude qui dresserait un état des lieux du foncier agricole, qui ferait ressortir les préoccupations et les projets des agriculteurs et qui proposerait des solutions adaptées.

Ainsi sont nés les projets de *Pré-études de développement agricole durable (PDAD)*.

L'objectif : fournir un outil d'aide à la décision aux différentes municipalité en matière de gestion du foncier agricole.

A l'initiative de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), des groupes de travail se sont réunis afin de parvenir à un cahier des charges pour cette pré-étude autour de trois thèmes centraux : la préservation des territoires agricoles existants, la reconquête des espaces autrefois agricoles aujourd'hui en friches ou en espaces naturels et un développement raisonné et intégré des zones d'habitat en concertation avec le monde agricole.

C'est dans ce cadre qu'un partenariat s'est créé entre la Chambre d'Agriculture, le CNASEA et la SAFER afin d'allier les compétences de chaque organisme et de fournir aux municipalités qui solliciteraient ce groupe de travail un document reflétant la réalité du terrain, les préoccupations des agriculteurs et qui s'attacherait à proposer des actions concrètes pour permettre la pérennisation du foncier agricole et le développement des exploitations.

La commune de Rivière Salée a été la première commune de la Martinique à solliciter le groupe de travail Chambre d'Agriculture / CNASEA / SAFER afin de réaliser une Pré-étude de Développement Agricole Durable sur son territoire.

Cette pré-étude contient :

- un diagnostic territorial
- une enquête auprès des exploitants agricoles
- un schéma d'organisation
- des fiches actions

L'étude a été clôturée le 16 Juillet 2003 après la tenue de 4 comités de pilotage où les différents intervenants ont pu s'exprimer et apporter les critiques nécessaires à la prise en compte de toutes les préoccupations en matière de foncier et de développement agricole.

1- MODALITES DE REALISATION DES ETUDES

- Zone d'intervention :

La zone d'étude se limitera aux seuls territoires NC et ND du Plan d'Occupation des Sols en vigueur. Ceci pour le contexte foncier, l'occupation de l'espace et l'enquête auprès des exploitations.

L'ensemble des autres thématiques abordées traite de la totalité du territoire de la commune car les interactions entre espaces rural et urbain sont la clé d'une parfaite compréhension des

fonctionnements actuels et indispensables à analyser pour la mise en place des stratégies futures de gestion du territoire communal.

- La cartographie :

L'ensemble des cartes réalisées correspond à des thématiques numériques, superposables et intégrées dans un SIG (Système d'Information Géographique) spécifique à la commune et directement exploitable, après restitution, par son service d'urbanisme.

2- METHODOLOGIE

Résolument opérationnelle, l'analyse vise avant tout à transmettre un outil d'aide à la décision aux élus locaux ainsi qu'un catalogue de solutions concrètes et rapidement mises en œuvre pour répondre aux objectifs préalablement énoncés.

2-1 Diagnostic territorial

Ce diagnostic est restitué lors du premier comité de pilotage sous forme d'un document comprenant de 10 à 20 pages (hors annexes), qui présente le territoire de la commune sous les thèmes suivants :

2-1-1 Diagnostic spatial

Le principe du diagnostic spatial est d'analyser certaines données géographiques préalablement définies en les intégrant dans un Système d'Information Géographique et d'en faire ressortir une première classification de zones à problématiques particulières et potentialité plus ou moins forte pour la reconquête ou la pérennisation de l'activité agricole.

2-1-1-1 Analyse

- La Situation géographique et climatique de la commune.
- Le contexte administratif et réglementaire.
- L'occupation de l'espace.
- Les risques naturels.
- Le contexte topographique.
- Le contexte pédo-agronomique.
- Le contexte patrimonial et les zones naturelles à préserver.
- Les équipements et projets d'infrastructures collectifs.
- Les zones AOC (Appellation d'Origine Contrôlée)
- L'analyse du bâti

2-1-1-2 Repérage des différents types d'usage du territoire

Le foncier étant une ressource quantifiable et limitée, il s'agit de repérer, délimiter, quantifier et classer les zones par ordre « d'attractivité ou de priorité pour les concurrents de l'usage agricole » sous forme d'une carte typologique réalisée au 1/25000.

2-1-2 Diagnostic agricole

Les exploitations agricoles en tant qu'unités économiques sont analysées à travers plusieurs thèmes jugés représentatifs de l'agriculture locale aussi divers que les conditions de la rentabilité, les modes d'exploitation, les formes juridiques des exploitation, la population agricole...

Ce diagnostic se fait d'abord par l'analyse statistique du Recensement Général Agricole 2000 donnant les grandes tendances des exploitations agricoles puis affiné par les enquêtes de terrain ce qui permet notamment de cartographier les résultats obtenus.

2-1-2-1 Approche statistique

Les données qui sont traitées dans ce chapitre sont tirées du Recensement Général Agricole, fruit d'une collecte d'informations auprès des exploitations agricoles de la commune réalisée entre mars 2000 et octobre 2001 sous le contrôle du service statistique de la D.A.F.

2-1-2-2 Enquête de terrain

L'enquête réalisée porte sur un échantillon d'agriculteurs issus de la liste des exploitants agricoles de la commune suivis par la Chambre d'Agriculture et de celle des agriculteurs inscrits à l'AMEXA.

Ces enquêtes ont un double objectif :

- Approcher au mieux le contexte agricole,
- Vérifier et compléter les constats mis en avant dans le cadre du diagnostic spatial, notamment des zones prioritaires pour le maintien de l'agriculture.

Outre les informations d'ordre général sur les exploitations (les spéculations pratiquées, les civilités des exploitants, les projets...) huit thèmes jugés significatifs pour l'agriculture de la commune sont traités :

1) Modes d'exploitation, formes juridiques des exploitations, 2) productions, mise en marché et distribution, 3) implantation des organisations de producteurs, 4) conditions de la rentabilité, 5) population agricole, notamment celle des chefs d'exploitation, 6) installation et transmission des exploitations, 7) niveaux d'équipements, 8) pratiques de comptabilité gestion, accès au crédit bancaire, 9) accès aux subventions d'équipements et aux compléments de prix, 10) impact des politiques publiques, 11) projets collectifs et individuels.

Une carte des exploitations sur fond cadastral est réalisée.

2-1-3 Diagnostic foncier

Véritable base de cette étude le foncier est minutieusement analysé par le marché des terres agricoles et le comportement des acteurs du foncier.

2-1-3-1 Fonctionnement du marché des terres agricoles et ses perspectives d'évolution

Sont posées les questions liées à la maîtrise du marché foncier, et aux conditions d'accès des agriculteurs à la terre. Pour se faire, une analyse des ventes sur la commune est réalisée.

2-1-3-2 Analyse du jeu des acteurs du foncier (publics et privés)

Il s'agit de décrire et d'analyser la structure de la propriété foncière de façon synthétique sur l'ensemble de la commune et détaillée dans les zones à forte déprise agricole en raison de l'urbanisation ou du retour à l'état de friches, puis d'évaluer les stratégies des opérateurs fonciers en évitant de porter un jugement de valeur, mais seulement du point de vue de la consommation du foncier.

Les extensions urbaines récentes en zones agricoles et naturelles, et les projets portés par les collectivités et/ou les investisseurs privés dans les mêmes zones, sont recensés.

2-1-4 Mise en place d'une cartographie des enjeux territoriaux

Les différents diagnostics établis lors des chapitres précédents permettent de distinguer différentes problématiques dans l'organisation du territoire et ainsi dégager des secteurs homogènes à la fois dans leurs potentiels mais aussi dans les évolutions à promouvoir.

Il est donc établi une carte de synthèse à partir de la superposition des couches d'informations recueillies.

Cette superposition donne lieu à l'élaboration d'une classification distinguant différentes organisations de l'espace.

Cette classification est détaillée dans un tableau comme l'exemple ci-dessous :

| Classe | Caractéristiques | Problématique | Servitudes ou protection | Besoins |
|--------|--|--|--------------------------|--|
| 1A | Zone boisée avec un intérêt paysager et historique | ⊙ Proximité d'une décharge ⊙ Risque de constructions sauvages | ND du P.O.S. | ⊙ Besoin de protection de la zone. ⊙ Aménagement paysager à envisager |
| 2C | Zone plate couverte d'une végétation arbustive | Zone enclavée | NC du P.O.S. | ⊙ Travaux de désenclavement ⊙ Travaux de défrichement |

- Ses caractéristiques,
 - La problématique particulière,
 - Les servitudes ou protection en place,
 - Les besoins prioritaires.
- Rendu sous forme cartographique sur fond cadastral au 1/25000^{ème}.

Ce paragraphe est conçu comme une première synthèse du diagnostic territorial. Il fonde le plan de développement agricole durable et prépare directement le programme d'actions localisées.

2-1-5 Proposition de choix stratégiques de développement et d'aménagement liés à l'activité agricole

Cette partie analyse différentes stratégies de développement et d'aménagement, en relevant les avantages et les inconvénients de chacune.

Elle est rédigée de façon à alimenter la réflexion du comité de pilotage et amener les discussions sur ce sujet.

2-2 Programme d'actions localisées

Le programme d'actions localisées est un document de propositions destiné aux élus de la commune qui est remis aux membres du comité de pilotage lors de sa deuxième session. Il décrit des zones clairement délimitées dont chacune est assortie d'une cartographie et de fiches actions localisées, précisées par des prescriptions.

Les fiches sont présentées selon le canevas suivant :

| Titre de l'action |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels objectifs ? ▪ Les caractéristiques de l'action ▪ Le lieu d'action : référence aux classes de territoires ▪ mises en avant dans le schéma d'organisation. ▪ Les financements potentiels ▪ Les maîtres d'ouvrage potentiels ▪ Les maîtres d'œuvre potentiels. |

2-2-1. Les interventions sur le cadre juridique

En terme de protection du foncier, les seules procédures efficaces sont à l'heure actuelle celles qui relèvent de l'urbanisme ou lorsqu'elles sont applicables celles relevant de la prévention des risques naturels et technologiques.

Il s'agit de proposer aux élus de la commune :

- soit de renforcer la protection de zones agricoles qu'ils jugeront prioritaires,
- soit de réorienter certaines zones agricoles vers des zones naturelles,

à travers les documents graphiques et les règlements des plans locaux d'urbanismes (PLU),

En conséquence, les propositions formulées visant le PLU devront respecter les règles édictées par les documents qui lui sont supérieurs dans la hiérarchie des normes et applicables au moment de l'étude (S.A.R., SMVM, P.P.R., ...).

Les zonages proposés sont labellisés **PZAP** pour « Proposition de Zone Agricole Protégée » de façon à ne pas anticiper sur la procédure « Zone Agricole Protégée » et ne pas générer d'ambiguïté, ou **PZN** pour proposition de zone naturelle.

2-2-2. Les reconquêtes de foncier pour l'agriculture

Il s'agit de proposer des périmètres d'aménagement foncier (**PPAF** pour Proposition de Périmètre d'Aménagement Foncier) au sens du livre I du code rural. Les zonages seront faits à l'échelle de la parcelle (1/5000). La procédure envisagée est celle des terres laissées à l'abandon ou manifestement sous-exploitées, spécifique aux départements d'outre-mer (Articles L128 et R128 du code rural).

Dans ce cas, les prescriptions prennent la forme d'une caractérisation de l'état d'inculture ou de sous exploitation manifeste et d'une quantification des parcelles repérées dans chaque périmètre.

Un recensement des parcelles cadastrales repérées, un inventaire exhaustif de la propriété foncière dans chaque périmètre sont transmis à la D.A.F. Ces données sont communiquées sur support numérique dans un format compatible avec les applications de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, de telle sorte qu'elles autorisent l'envoi des courriers d'information prévus par la procédure des terres laissées à l'abandon aux propriétaires concernés.

2-2-3. L'accompagnement du développement agricole

Il s'agit, de proposer des actions localisée au 1/5000 de façon à cartographier le besoin des exploitations agricoles tout en le décrivant et le quantifiant.

2-3 Rapport final

Le rapport final est un document de 10 à 20 pages (hors annexes) qui réalise la synthèse des principaux résultats de la pré-étude et met en perspective le plan de développement agricole durable de la commune. Son contenu est débattu lors du deuxième comité de pilotage.

3- Résultats de la pré étude de la commune de Rivière Salée

3-1 Présentation générale de la commune

Rivière Salée est la 2^{ème} commune la plus peuplée du sud caraïbes avec :

- Une situation géographique privilégiée :
 - Lieu de passage important
 - Proche du centre économique
 - Cadre de vie agréable

- Un espace propice au développement agricole
 - Une alluviale étendue
 - Des conditions climatiques favorables
 - Une nombre d'exploitations en augmentation
 - Un contexte économique dynamique
 - Une forte croissance démographique

Autant d'atouts qui engendrent des conflits d'usage

3-2 Diagnostic territorial

3-2.1 Contexte administratif et réglementaire

3-2-1-1 Le Plan d'Occupation des Sols

Un secteur NC (non constructible) très étendu

- ☞ Une certaine cohérence territoriale
- ☞ Une urbanisation des mornes à organiser

3-2-1.2 Le Schéma d'Aménagement Régional

- Bonne adéquation dans l'ensemble S.A.R. / S.M.V.M. / P.O.S.
- Les zones d'urbanisation future relevant d'une logique d'aménagement du territoire à l'échelle du département semblent aujourd'hui sous évaluées pour répondre à la pression induite par une forte croissance

3-2-2 Contexte foncier

- Un territoire moyennement parcellisé avec une surface approximative par subdivision de 0,60 ha.
- 90% des parcelles font moins de 1 ha mais ne représentent que 17,5 %de la surface totale,
- Un territoire dominé par les "grands comptes" avec 2,5% des propriétaires qui détiennent 60% de la surface.

Ces éléments peuvent représenter un atout pour l'avenir de l'agriculture. Ils n'excluent pas une répartition différente sous forme de location, la condition étant le maintien des structures pour la préservation de l'avenir.

3-2-3 L'occupation de l'espace

- Forte domination de la canne et des espaces pâturés, soit 43% de la surface
- Prédominance des exploitations bovines et cannières,
- Une part importante de terre en friche, soit 13%, ce qui représente 525 ha. Ce qui laisse entrevoir un potentiel de reconquête.
- Peu de bananeraies.
- Les zones non exploitables (bois et zones urbanisées) représentent 1/3 de la surface totale.

3-2-4 Les risques naturels

Les aléas se retrouvent sur pratiquement toute la commune avec plus ou moins d'intensité mais affectent particulièrement une bonne partie de la plaine de Lapalun ainsi qu'une bande assez importante du littoral saléen.

Leurs effets sont rarement excluants pour l'agriculture outre quelques zones bien localisées (pentes fortes, mangrove...), mais nécessitent des aménagements plus ou moins lourds pour permettre une agriculture rentable (drainage, plates-formes pour bâtiments d'élevage...).

Néanmoins, on constate que les exploitations se sont adaptées au milieu de par leurs répartitions rationnelles, canne à sucre sur toute la plaine inondable, élevage extensif sur les parties accidentées, cultures vivrières et bananes sur les pentes douces.

3-2-5 Le contexte pédo-agronomique

- Une partie Ouest du territoire présentant de bonnes dispositions agricoles mais en proie à l'urbanisation.
- Une partie Est plus sinistrée mais néanmoins exploitable sous certaines conditions.

Il serait donc important de préserver les meilleures terres agricoles de RIVIERE-SALEE par une protection forte tout en continuant une politique de développement des zones dites "récupérables" par la réalisation de travaux (irrigation, reprofilage, drainage...).

3-2-6 Le contexte patrimonial et les zones naturelles à préserver

- Zones sensibles localisées autour de la mangrove.
- Des espaces naturels peu mis en valeur malgré la superposition non négligeable de mesures conservatoires.

3-3- Contexte agricole

- Les 2/3 des terres cultivées le sont en propriété.
- 94% des personnes consultées souhaitent poursuivre leur activité agricole.

- 36% sont à la recherche de foncier soit pour s'agrandir ou améliorer leur situation par rapport à leur mode de faire valoir actuel.
- Forte pression foncière sur la commune : seul 46 ha sont susceptibles de faire l'objet de transaction principalement familiale.

Les agriculteurs de la commune témoignent d'une réelle volonté de développement. Leurs projets doivent donc faire l'objet d'un accompagnement ciblé afin de répondre aux volontés de chacun. Des projets collectifs doivent aussi être envisagés afin de répondre à certaines problématiques locales (notamment le manque d'irrigation pour le développement des cultures maraîchères et vivrières).

Le problème du foncier disponible sur la commune apparaît crucial par rapport à la forte demande existante et la faiblesse des terres disponibles sur le marché.

3-4- Schéma d'organisation

Le diagnostic établi permet de faire émerger différentes problématiques dans l'organisation du territoire et ainsi de dégager des secteurs homogènes à la fois dans leur potentiel mais aussi dans les évolutions à promouvoir.

Pour délimiter ces secteurs cinq critères déterminants ont d'abord été sélectionnés. Puis ils ont été superposés selon la logique du synoptique en utilisant le SIG (Système d'Information Géographique) qui donne une analyse transversale des différentes couches d'information.

Le résultat de cette analyse est une carte de 16 classes trop exhaustive pour être analysée en l'état. Elle a donc été synthétisée en 4 catégories que représente la première ébauche du schéma d'organisation.

Après un affinage par le biais du SAR, du POS, des projets d'infrastructures et des projets des exploitations agricoles enquêtées (Documents administratifs opposables), le schéma d'organisation est obtenu.

3-4-1 Critères déterminants

Les cinq critères ayant apparus comme ayant des incidences fortes sur l'organisation du territoire sont :

- Le zonage AOC (Appellation d'Origine Contrôlée pour la canne)
- Les aléas
- Le bâti
- Potentialité agricole
- Occupation du sol

3-5 Typologie

3-5-1 Méthodologie

Cette typologie est construite à partir d'un synoptique qui est une hiérarchisation des éléments déterminants qui vont être superposés afin d'établir à terme un SCHEMA D'ORGANISATION ET D'ORIENTATION DU TERRITOIRE.

Ainsi, pour atteindre une meilleure visibilité en isolant les classes les plus extrêmes, le bâti a été privilégié comme premier dénominateur. Ce qui a permis d'éliminer 16 classes jugées impropres à une agriculture raisonnée et rentable.

Le deuxième dénominateur retenu est l'occupation du sol simplifié parce qu'il permet de différencier les zones naturelles susceptibles d'être reconquises par l'agriculture des zones naturelles à vocation environnementale au sens strict du terme.

Le troisième dénominateur retenu est le critère "aléas" simplifié car il affine l'analyse en localisant les zones à forte contrainte naturelle limitant l'installation d'exploitations agricoles nécessitant des infrastructures lourdes (hangar, bâtiment d'élevage...).

Le quatrième dénominateur est le critère de zonage AOC. Ce critère est plus incitatif que limitant mais il reste quand même un critère d'affinage car garant d'un certain type de potentialité.

Le dernier critère est représenté par les potentialités agricoles. Le but de l'étude étant le zonage ou la localisation des terres à vocation agricole prioritaire sous entendu à bonne potentialité agricole. On écarte les zones où la qualité du sol (mauvaise) est trop contraignante à la pratique de l'agriculture.

- Résultat synoptique : Typologie de 16 classes difficilement exploitables à l'état brut.

Présentant une interprétation trop complète sous cette forme, la carte va être synthétisée pour ne plus donner que 4 classes au lieu de 16 .

Les 4 classes obtenues se définissent comme suit:

1. Zone présentant de bonnes potentialités agricoles, peu de contraintes naturelles. Entité bien compacte sur la plaine de Lapalun. Tendance à se morceler dès qu'on s'en éloigne : La Laugier, Thorailles, Courbaril, La Masson, rongés par l'urbanisation.
2. Zone qui présente une contrainte forte au maintien de l'agriculture qui nécessite des aménagements lourds pour y développer une agriculture rentable. Par exemple le Sud-Ouest, Lapalun, situé en zone inondable, proche de la mangrove, nécessite des travaux de drainage importants.
3. Zone dite naturelle mais présentant de bonnes qualités de sol ou/et un classement AOC qui, après d'éventuels travaux, vont présenter un intérêt pour une spéculation agricole. Exemple : La Fleury où on préconise un élevage extensif ovin ou caprin sans nécessairement entreprendre de gros travaux de défrichement.

4. Zone présentant un intérêt dans sa conservation en l'état de par la présence d'espèces faunistiques ou floristiques rares ou menacées ou représentant un intérêt particulier. Exemple : La mangrove de Génipa, forêt littorale de palétuviers, stade pionnier de reconquête de forêt xérophile, atout paysager.

Dans le souci d'une réalisation objective, il n'a pas été tenu compte des contraintes juridiques, légales et administratives, cela pour tenir compte de toutes les éventualités.

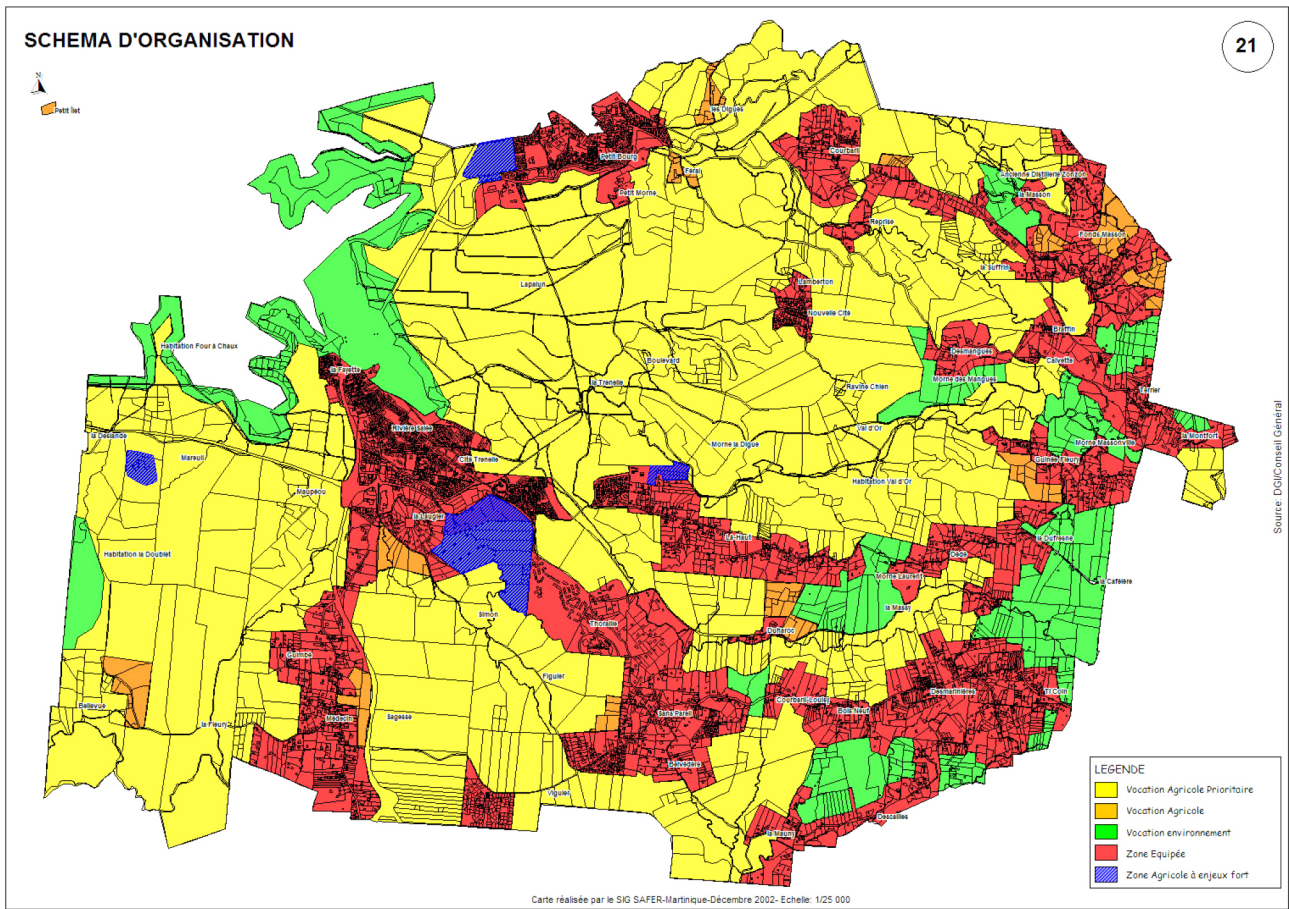
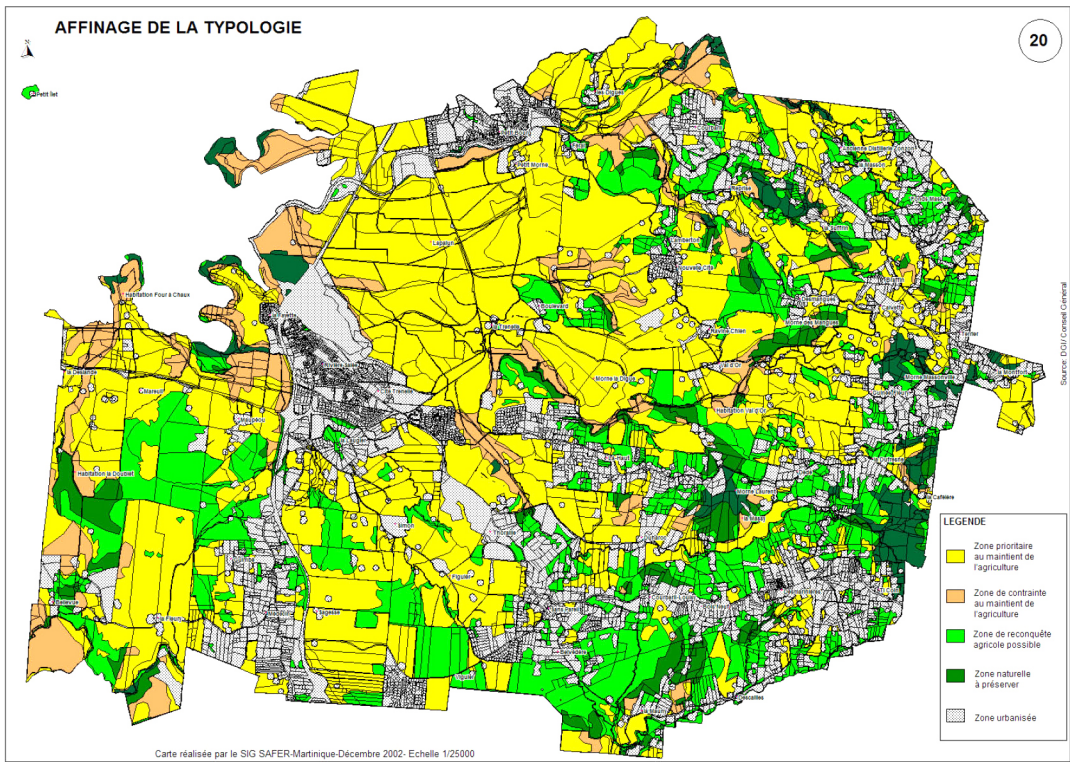
3-5-2 Schéma d'organisation

Les 4 classes obtenues vont être affinées avec les éléments tirés du SAR et du POS, ainsi qu'à partir des projets d'infrastructures et de ceux des exploitants enquêtés.

Ainsi se dégagent 5 zones :

- Zone à vocation agricole prioritaire. (2347 ha)
- Zone à vocation agricole. (93ha)
- Zone agricole à enjeu fort. (55ha)
- Zone à vocation environnementale.
- Zone équipée.

La somme de ces 5 zones forme le schéma d'organisation et d'orientation du territoire qui sera complété par les fiches d'actions ciblées



- Maintien et développement de l'activité agricole
- Mise en place d'outils de gestion foncière
- Valorisation de l'image de l'agriculture locale et valorisation paysagère

3-6-2 Maintien et développement de l'activité agricole

Les actions proposées dans ce thème s'orientaient principalement vers :

- la mise en place de **Zones Agricoles Protégées (ZAP)** conformément à l'article L 112-2 et R 112-1 du code rural. Ce sont des zones dont le potentiel agricole ou leur situation géographique recommande un classement en zone à protection forte. Tout déclassement ou construction dans cette zone serait impossible sans avis préalable de la Chambre d'Agriculture ou du Comité d'Orientation Agricole (CDOA).
La ZAP de Rivière Salée a été approuvée en Janvier 2005.
- L'application de la **procédure terres en friches** pour la remise en valeur de terres insuffisamment exploitées.
Un périmètre d'action a été défini sur la commune de Rivière Salée et cette procédure est actuellement en phase de réalisation.
- L'adoption d'un **schéma de vocation agricole** afin d'adapter chaque culture aux potentialités agronomiques de la zone.
- L'application d'une « **servitude non aedificandi** » : tout terrain rétrocédé par la SAFER serait grévé d'interdiction de construire
- La mise en place d'une **animation et d'une aide technique** visant la libération et l'aménagement du foncier
- Le développement de l'**accompagnement à la reprise d'exploitation agricole**
- Le développement de l'**accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs**
- Le renforcement de l'**aide technique à la réalisation de travaux collectifs**
- La poursuite de l'aide apportée à l'**aménagement et à la modernisation des exploitations** par l'intermédiaire du DOCUP
- La mise en place d'aménagements hydrauliques
- La dynamisation du petit parcellaire

3-6-2 Mise en place d'outils de gestion financière

Les fiches actions proposées ont pour thème:

- Elaboration d'une **convention de surveillance et d'intervention foncière** entre la commune et la SAFER
 - Surveillance accrue des transactions foncières: transmission des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) reçues par le notaire, agrémentées de l'enquête des techniciens fonciers de la SAFER
 - Acquisition du foncier par la SAFER sous demande de la collectivité: Intervention amiable ou par préemption.
 - Gestion des parcelles en stock : Mise en location des parcelles acquises sous le régime des conventions d'occupation provisoire et précaire.

- Analyse du marché foncier et cartographique : Document statistique à périodicité variable afin de synthétiser le marché foncier communal.
 - Rencontres suivies avec les services d'urbanisme de la commune: Suivi et accompagnement de la commune dans la gestion du foncier.
- La surveillance des secteurs incultes périurbains et la mise en place d'une **convention de mise à disposition**. C'est une solution de transition pour la valorisation des terrains agricoles.
 - L'animation et la médiation relative aux situations foncières et conflictuelles.

3-6-3 Valorisation de l'agriculture locale et valorisation paysagère

- **circuit de découverte du patrimoine agricole et naturel** à travers les visites d'exploitations réalisées par les agriculteurs sur les exploitations, la valorisation et la protection de la baie de Génipa par la CCES et de la création d'une réserve naturelle sur la mangrove de la baie de Génipa par le PNRM, la CELRL et la DIREN
- la **création d'un espace vert** agrémenté d'un parcours sportif
- l'**aménagement de la zone paysagère** avec table d'orientation et création de zones fleuries.

4- Conclusion

Les résultats obtenus dans la commune de Rivière Salée sont encourageants :

- 1 744 ha de ZAP approuvées, soit 80 % de la zone NC protégés.
- La surface agricole communale maintenue
- 80 ha de terres en friches en cours de valorisation
- 52 agriculteurs accompagnés dans la réalisation de leur projet

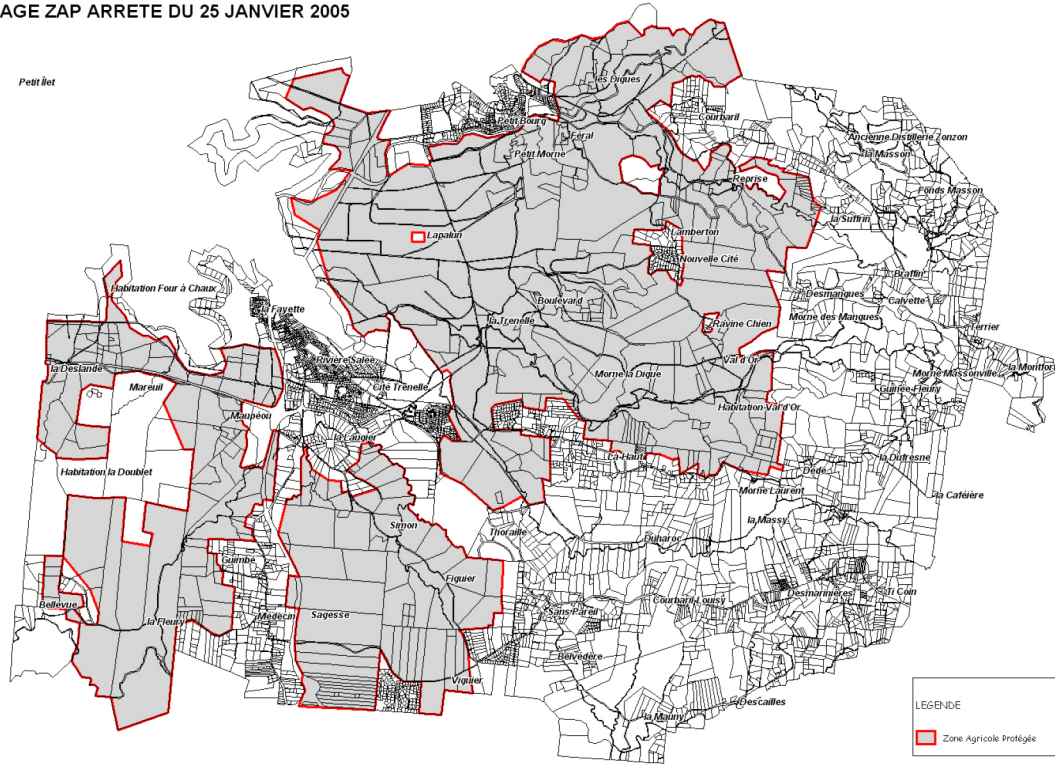
Dans un contexte local de spéculation foncière et d'« enfrichement », les pré études développement agricole durable, constituent un outil permettant aux partenaires du développement rural , de préserver le foncier agricole et d'accompagner la réalisation des projets agricoles.

Après Rivière Salée ce sont pas moins de huit communes qui se sont engagées dans une pré étude de développement agricole durable à ce jour.

RIVIERE SALEE

ZONAGE ZAP ARRETE DU 25 JANVIER 2005

Peitit



Carte réalisée par le SIG SAFER-Martinique-Décembre 2002. Echelle: 1:25 000

source: Douceman Général